



*Royaume du Maroc*  
*Secrétariat Général du Gouvernement*  
*Direction de l'Imprimerie Officielle*

Numéro 32

**GUIDE GENERAL DES PROCEDURES  
POUR LE TRAITEMENT  
DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS  
ET REGLEMENTAIRES**

**Première édition  
2015**

**SERIE  
« DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE »**

# SOMMAIRE

---

## Guide général des procédures pour le traitement des projets de textes législatifs et réglementaires

---

	Pages
<b>Préface</b> .....	8
<b>Introduction générale</b> .....	10
<b>Avertissement</b> .....	13
<b>Chapitre premier.</b> – Questions liminaires, dès l’attribution du dossier.....	15
1. Quel est le degré d’urgence du dossier ? Quel est le délai-cible de son traitement?.....	15
2. Le dossier est-il complet ? Quels compléments doivent être demandés au département ministériel concerné pour pouvoir examiner le projet ?.....	16
<b>Section première.</b> – Documents dont l’absence entraîne l’impossibilité de l’examen et par conséquent le renvoi du dossier au ministre porteur du projet.....	16
<b>Section II.</b> – Documents dont l’absence n’interdit pas l’examen du dossier mais dont la production devra être régularisée en vue de permettre au SGG d’achever cet examen.....	17
<b>Chapitre II.</b> – Lors de l’examen du projet de texte.....	18
<b>Section première.</b> – Etat de préparation.....	18
3. En cas de saisine d’un projet de loi, le cas échéant, l’étude d’impact est-elle suffisante ? La nécessité du texte est-elle établie ? Une étude d’options est-elle fournie ? Toutes les incidences prévisibles sont- elles mesurées ? Les modalités d’entrée en vigueur sont-elles précisées ? La solution retenue est-elle proportionnée au but poursuivi ?.....	18

	Pages
4. Quelles questions de fond, en droit et sous l'aspect de l'opportunité, le projet soulève-t-il ? Quels sont les objectifs du département ministériel porteur de ce projet ?.....	21
<b>Section II. – Consultations préalables.....</b>	<b>23</b>
5. Le projet comporte-t-il une incidence financière ? La saisine du ministère des finances est-elle nécessaire ? .....	23
6. Le projet concerne-t-il la fonction publique ? La saisine du département ministériel chargé de la fonction publique est-elle requise ?.....	24
7. Les autres consultations obligatoires (avis conformes ou non) ont-elles eu lieu ? Des consultations facultatives sont-elles intervenues ou seraient-elles utiles ? .....	24
8. Une concertation interservices ou interministérielle a-t-elle été organisée ? Y a-t-il des points de désaccord entre administrations ou départements ministériels ? Un arbitrage est-il requis ? .....	26
<b>Section III. – Conformité juridique.....</b>	<b>27</b>
9. Le projet respecte-t-il la hiérarchie des normes ? Est-il conforme aux dispositions constitutionnelles ? Compatible avec les Traités et les Conventions ratifiés par le Royaume du Maroc et publiés au Bulletin officiel ? Conforme aux lois et règlements en vigueur qui s'imposent à lui ? .....	27
10. Le projet respecte-t-il le partage entre les domaines de la loi et du règlement ?.....	29
11. Le projet respecte-t-il les exigences de convergence avec le droit de l'Union Européenne ? S'agit-il d'un texte à prendre pour assurer cette convergence ? Le projet offre-t-il une occasion de favoriser cette convergence ?.....	30

	Pages
12. Le projet est-il cohérent (cohérence externe, cohérence interne) ?.....	31
13. Les signataires du texte sont-ils adéquats ? Le texte est-il encore à mettre en signature ?.....	31
<b>Section IV. – Pertinence légistique.....</b>	<b>33</b>
14. La rédaction du projet retient-elle des termes adéquats dans la forme et juridiquement rigoureux ?..	33
15. Plus généralement, les canons légistiques (visas, modes de rédaction...) sont-ils respectés ?.....	33
16. Les références aux autres textes (renvois, modifications, insertions, abrogations) sont-elles exactes et exhaustives ? L'insertion dans l'ordre juridique est-elle convenablement organisée ?.....	34
17. L'effectivité du dispositif en projet est-elle assurée ? Y a-t-il besoin de mesures d'application, de contrôles, de sanctions, de dispositifs d'évaluation ? Les moyens nécessaires sont-ils disponibles ?.....	35
18. Les modalités d'entrée en vigueur du texte soulèvent-elles des difficultés (rétroactivité – en particulier, eu égard à la date prévisible de publication du texte, y a-t-il un risque de rétroactivité inconstitutionnelle ; mesures transitoires, différé d'entrée en vigueur y a-t-il lieu d'en prévoir) ?.....	36
19. Le dispositif en projet peut-il être simplifié ? Le projet offre-t-il l'occasion de simplifier le droit existant ?.....	37
<b>Section V. – Organisation du contrôle.....</b>	<b>39</b>
20. Existe-t-il au SGG des précédents d'ordre « jurisprudentiel », des antécédents thématiques ?..	39
21. Y a-t-il lieu de convoquer une réunion avec le ou les départements ministériels concernés ? Quels sont les points non résolus des rubriques 3 à 19 ci-dessus que cette réunion doit permettre d'éclaircir ?..	40

	Pages
22. Y a-t-il lieu que la DGLEJ tiende un débat collégial sur le projet, en présence du ou des départements ministériels concernés ?.....	41
<b>Chapitre III. – A l’issue de l’examen du projet.....</b>	<b>42</b>
23. Est-il nécessaire de se concerter avec le ou les départements ministériels concernés pour introduire des modifications au projet ? De quelle nature sont les modifications envisagées ?.....	42
24. Y a-t-il lieu de rédiger une note (indication aux départements ministériels, compte-rendu d’un débat collégial de la DGLEJ, fiche de précédent à archiver...) ?.....	42
25. Y a-t-il lieu de proposer une mesure de publicité pour une consigne à généraliser (notamment, une proposition de circulaire du Chef du gouvernement) ?.....	43
26. Une anomalie à corriger dans le droit existant a-t-elle été décelée à l’occasion de cet examen, justifiant d’en prendre note pour l’avenir ?.....	44
<b>Chapitre IV. – Questions parallèles et subséquentes.....</b>	<b>45</b>
27. Quand convient-il de lancer les travaux de traduction du projet et quel délai fixer pour leur achèvement ?.....	45
28. Comment et quand faire inscrire un projet à l’ordre du jour du Conseil de gouvernement ou du Conseil des ministres ?.....	46
29. Quelles sont les modalités et les exigences du suivi d’un projet ou d’une proposition de loi ? Rôle du SGG en ce qui concerne le dépôt des projets de loi au Parlement, la veille sur les propositions de loi, le contrôle des amendements et la promulgation des lois.....	47

---

30. Quel est le rôle du SGG en cas de saisine de la Cour constitutionnelle d'un recours contre une loi ? Quelles sont les suites à donner à une déclaration d'inconstitutionnalité ?.....	49
31. Comment la publication d'un texte au Bulletin officiel s'organise-t-elle ? Quand le projet est-il à adresser à l'Imprimerie officielle ? Quels sont les éléments permettant de délivrer un « bon à tirer » ?.....	51
32. Comment la consolidation juridique s'organise-t-elle après la publication d'un nouveau texte ?.....	52
33. Comment et quand archiver un dossier clos ?.....	53